



Rémunération en hausse, ENFIN !

Le gouvernement a annoncé une revalorisation de 1,2% de la rémunération des fonctionnaires. L'inversion de la courbe du pouvoir d'achat s'amorce. L'UNSA n'y est pas étrangère. Explications...

Cette revalorisation de 1,2% représente plus de deux milliards d'Euros pour l'ensemble des collègues de la Fonction publique.

Plus concrètement, un collègue avec un indice de rémunération à 460, soit 1730€ net par mois, percevrait 240€ de plus par an.

Cela correspond à un enseignant de classe normale à l'échelon 5 ou à un secrétaire administratif de l'ENSR à l'échelon onze ou encore un infirmier de l'EN à l'échelon six.

L'UNSA n'a cessé d'agir pour que cette revalorisation ne soit pas que symbolique. Pour nous, c'est le cas.

Une revalorisation en complément d'autres mesures

L'augmentation du point d'indice n'est pas une mesure isolée.

Cela s'inscrit pleinement dans le protocole PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) que l'UNSA a signé et qui représente une enveloppe de 4,5 milliards d'Euros.

Cette revalorisation indiciaire est un complément des mesures catégorielles déjà obtenues par l'UNSA comme l'ISAE des professeurs des écoles ou encore les revalorisations des plus bas revenus de la catégorie C et des infirmières en 2015.

Quand et comment ?

La revalorisation se fera en deux temps,

- 0,6% début juillet 2016,
- puis 0,6% en février 2017,
- avant un nouveau rendez-vous salarial au premier trimestre 2017.

La suite ?

Le transfert prime-point, inclus dans PPCR, est une autre étape que l'UNSA a défendu et obtenu. Ainsi nos futures retraites vont être augmentées.

L'élaboration de nouvelles grilles indiciaires, incluses là aussi dans PPCR, va permettre d'attribuer des points d'indices supplémentaires et donc entraîner des hausses de revenus pour les collègues.

L'UNSA continuera de négocier, fidèle à son syndicalisme réformiste et combatif, afin d'obtenir des avancées concrètes pour les collègues !



